

Le Louvre, la loi et les contractuel-les...

[2011 03 30 Le Louvre la loi et les contractuel-les](#) La direction du Louvre ne semble pas pressée de respecter les droits des contractuel-les sur article 6-1

(besoin permanent à temps incomplet), appelé-es vacataires week-end, nocturnes ou heures de table. En effet malgré nos nombreuses interpellations, l'administration s'obstine à ne pas mettre en place un vrai entretien professionnel et n'est pas davantage sur la voie du respect des textes en matière de rémunération.

Lisez ce tract ci-dessus.